



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 30 AVRIL 2026**

NOMBRE DE MEMBRES**Afférents au Conseil Municipal : 39****En exercice : 39****Ayant pris part à la délibération : 39**

Mis en ligne le : 05/05/2026

L'an deux-mille vingt-six et le trente du mois d'avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de VITROLLES a été assemblé au lieu habituel de ses séances, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire, conformément aux, articles. L 2121.10 à L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de M. GACHON Loïc, Maire.

Étaient présents à cette assemblée tous les conseillers municipaux à l'exception de :

Présents : M. GACHON - M. AMAR - M. ROBERT - Mme CZURKA - M. MERSALI -
Mme CUIILLIERE - M. IZACARD - Mme MIGLIOR - M. PIQUET - Mme ROVARINO - M. SAURA -
M. SAHRAOUI - Mme NERSESSIAN - Mme RAFIA - Mme BERTHOLLAZ - M. RUFFIN -
Mme CHAUVIN - Mme MARTINEZ - M. BENIHYA - M. SOW - Mme CHABROL - Mme BIRON -
M. GUARDADO - M. MENGEAUD - Mme MORO - Mme MERAKCHI - M. HANACHI - M. COPPENS -
M. GACHET - M. WAHARTE - Mme DEMOLON - M. BRAVI - Mme GIRAUD - Mme RAPETTO - Mme
SIDOU - M. FARRUGIA - Mme NIETO

Pouvoirs : Mme ATTAF à Mme ROVARINO - M. GAUDE à M. WAHARTE

Absents :

Secrétaire de séance : M. COPPENS

ACTUALISATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME – BUDGET PRINCIPAL**N° Acte : 7.1.6**

Délibération n°26-82

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la délibération n°25-33 du 27 mars 2025 portant actualisation des autorisations de programme -budget principal 2025

Considérant que la ville a instauré une gestion pluriannuelle pour certaines opérations d'équipement, il convient aujourd'hui d'actualiser les montants des autorisations de programme existantes ainsi que leurs crédits de paiement.

Les autorisations de programme correspondent à des dépenses à caractère pluriannuel se rapportant à une immobilisation ou à un ensemble d'immobilisations déterminées, acquises ou réalisées ou à des subventions d'équipement versées à des tiers.

Considérant que les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées pour le financement des investissements pluriannuels ;
Considérant que les crédits de paiement correspondent aux crédits pouvant être mandatés au cours de l'exercice.

Considérant que les crédits de paiement au-delà de l'exercice 2026 sont regroupés en « CP ultérieurs ».

Les articles L.2311-3 et R.2311-9 du CGCT précisent que la section d'investissement du budget peut comprendre des autorisations de programme.

Celles-ci constituent la limite supérieure des engagements juridiques pluriannuels qui peuvent être pris. Elles demeurent valables jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation, et peuvent être révisées.

Les membres du conseil municipal sont informés de l'actualisation des autorisations de programme suivantes :

Programme n°0011 Projet de Rénovation Urbaine 2 :

N° Opération M57	Libellé Opération	Montant AP révisé	Réalisé CP antérieurs	CP 2026	CP ultérieurs	Reste à financer
178	Protocole de préfiguration	88 596,00 €	88 596,00 €	A clôturer		
179	GS les Pins	23 455 586,16 €	22 172 987,62 €	550 000,00 €	732 598,54 €	0.00 €
TOTAL DEPENSES		23 544 182,16 €	22 261 583,62 €	550 000,00 €	732 598,54 €	0.00 €

Programme n°0010 Aménagement des Bords de l'Etang : (171DISCO)

N° Opération M57	Libellé Opération	Montant AP révisé	Réalisé CP antérieurs	CP 2026	CP ultérieurs	Reste à financer
171	GS Anne Sylvestre	12 662 353,70 €	12 382 365,71 €	162 000,00 €	117 987,99 €	0.00 €
TOTAL DEPENSES		12 662 353,70 €	12 382 365,71 €	162 000,00 €	117 987,99 €	0.00 €
171	Subventions GS Anne Sylvestre	4 348 660,28 €	4 068 660,28 €	280 000,00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL RECETTES		4 348 660,28 €	4 068 660,28 €	280 000,00 €	0.00 €	0.00 €

Programme n°000190 Grand parc urbain :

N° Opération M57	Libellé Opération	Montant AP révisé	Réalisé CP antérieurs	CP 2026	CP ultérieurs	Reste à financer
190	Grand parc urbain	4 900 000,00 €	166 225,20 €	1 065 466,87 €	3 668 307,93 €	0,00 €
TOTAL DEPENSES		4 900 000,00 €	166 225,20 €	1 065 466,87 €	3 668 307,93 €	0,00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Entendu l'exposé de son Président et après avoir délibéré, vote par 29 voix Pour et 10 Abstentions (BRAVI Fabien / SIDOU Angélique / WAHARTE Stéphane représentant : GAUDE Alain / DEMOLON Cécile / GIRAUD Amandine / GACHET Jean-Pierre / RAPETTO Stéphanie / NIETO Béatrice / FARRUGIA Philip)

APPROUVE l'actualisation des autorisations de programme comme prévu dans les tableaux ci-dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME
VITROLLES, le 05 mai 2026

Le Secrétaire de Séance

P. le Maire et par délégation
Le Directeur des Affaires Juridiques et
Institutionnelles

M.COPPENS



M. HABASTIDA



